

Modalités

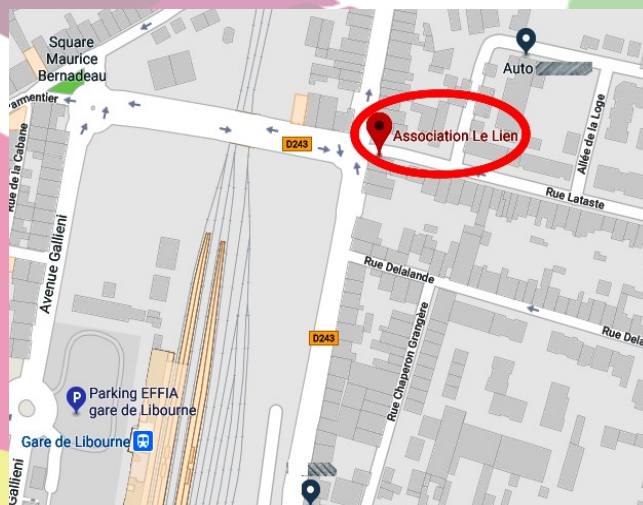
- Contrat de sous-location de 6 mois, renouvelable dans la limite de 18 mois si dispositif adapté.
- 1 rendez-vous mensuel est nécessaire, visites à domicile.
- Logements adaptés à la situation du ménage (typologie, loyer...), non meublés, en diffus sur le territoire du Grand Libournais.
- Paiement du loyer, des charges et de l'assurance habitation au réel, à l'association.
- Paiement des fluides (énergie/eau) auprès du fournisseur choisi.
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges en IML.
- Animaux autorisés dans le cadre des baux entre l'association et le bailleur.

Contact

-  Association *le lien*
-  05 57 51 19 25
-  contact@assolelien.fr
- <https://assolelien.fr/>
-  2, Rue Lataste
33500 Libourne



Imprimé par nos soins—Ne pas jeter sur la voie publique



Version 22052026



LACALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX

Accès

- Bus n° 1 et 3 — arrêt « Marne »
- À 350 m de la Gare SNCF

Sous-Location

Logement accompagné en

*Médiation Locative
et
InterMédiation Locative*

Missions

- Mettre à disposition des logements via un dispositif sécurisé en assurant la gestion locative sociale.
- Soutenir les personnes en situation réelle d'occupation d'un logement : usage, paiement des charges, entretien, règles de voisinage, relation bailleur, inscription dans l'environnement.
- Coconstruire un projet personnalisé d'accompagnement autour du logement.
- Orienter vers les partenaires en fonction des besoins.
- Proposer, en concertation avec le ménage et les référents sociaux de secteur : un glissement de bail, un relogement autonome, ou une réorientation en fonction de la situation à l'issue de l'accompagnement.



Partenaires

- Travailleurs sociaux de secteur
- Acteurs : santé, insertion socio professionnelle, justice, enfance, associations caritatives...



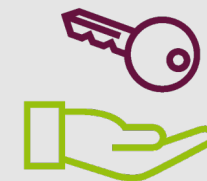
Bénéficiaires

- Personne majeure isolée ou en couple, avec ou sans enfant, rencontrant des difficultés d'accès au logement autonome (primoaccédant, impayés locatifs, difficultés de gestion ou d'appropriation du logement...), en situation d'hébergement précaire...).
- Adhésion à l'accompagnement le Lien, ne nécessitant pas d'un accompagnement global.
- Situation administrative à jour (régularité de séjour, impôts, séparation, traitement de dettes...).
- Revenus suffisants (30% taux d'effort loyer).
- Capacité minimum d'autonomie administrative.
- Santé mentale et addictions compatibles avec l'autonomie au logement.



Orientation & Admission

- Un travailleur social complète la fiche Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Gironde (SIAO)
- Entretien avec un représentant du service logement
- Validation des candidatures en équipe
- Validation par le FSL pour la médiation locative
- Recherche de logement



L'équipe

- Une équipe de direction
- Une équipe de travailleurs sociaux
- Une équipe administrative
- Une Conseillère en Insertion Professionnelle
- Une équipe de services généraux (ouvriers polyvalents du bâtiment, rondeurs)
- Une équipe LHSS Mobiles

